

**Services de traiteur pour des événements dans la région de la capitale nationale**

Modification No.	Date	Description
001	November 2, 2022	A. Answer questions raised by the industry (Question 1); and B. Impart modifications to the Request for Proposals (RFP).

**Modification 002**

La modification 002 à la DOC est divisée en deux parties et sert à :

**Partie A : Fournir les réponses aux questions soulevées par l'industrie (Question 2-5)**

**Partie B : Apporter des modifications à la Demande d'offres à commandes (DOC)**

**Partie A : Questions soulevées par l'industrie**

**Question #002**

The Department of Canadian Heritage has a requirement for the above services to be carried out in accordance with the Statement of Work attached hereto as Annex "A". The period of the Standing Offer is from date of award to **October 31, 2024, with the possibility of extending by up to one (1) additional one-year option period.**

Page 29

- Two (2) years, from date of award to October 31, 2024
- Year 2 - November 1, 2023 to October 31, 2024
- Option period – November 1, 2024 to October 31, 2025

**Réponse 002 :**

**La période initiale va de la date d'attribution au 31 octobre 2024 :**

1ère année - de l'attribution du contrat au 31 octobre 2023

2e année - du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024

et

**Une (1) période d'option d'un an :**

Du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

**Question #003**

On the pricing sheet you ask for a sub total in row D.

Because you have used a range of meals (i.e. 51-600) will we assume you will do the valuation in row D? We can't do a calculation based on the current format.

**Réponse #003**

Une modification de la DOC est apportée à l'Annexe "F", Barème de prix. Veuillez-vous reporter à la section "B", Modifications de la demande de propositions, ci-dessous.

**Question #004**

Should all meals outside of "boxed" be assumed as buffet?

**Réponse #004**

Oui, s'il n'est pas mentionné « boîte », c'est un buffet.

**Question #005**

I have some clarification questions for this opportunity.

1. In relation to MTC1; given that the event industry worldwide has seen dramatic reduction in quantity over the COVID pandemic timeframe – would Canada consider extending the current 3 year timeline to 5 years to show the similar projects?
2. Delivery location is listed as National Capital region, please advise if this is just Ontario or may also include Quebec?

**Réponse #005**

1. Le critère CTO1 demande en fait de fournir trois (3) projets au cours des cinq (5) dernières années et à partir de la date de clôture de la période de sollicitation.
2. Le Québec est aussi inclus dans la livraison des services.

**Partie B : Modification de la DOC**

La modification apportée à la DOC est la suivante et indiquée en **bleu**.

**ANNEXE « F »**
**GRILLE DE PRIX**

L'offrant doit compléter cette grille de prix et l'inclure dans sa proposition financière. Tous les produits livrables comprennent les frais de déplacement et de subsistance, et les taxes applicables sont en sus.

**1.0 Prix fermes**

Pour tous les services décrits dans l'énoncé des travaux à l'annexe « A », l'offrant sera payé selon le prix ferme tout compris par repas présenté ci-dessous. Le prix ferme tout compris doit comprendre les frais de service et les pourboires. Le montant total à payer est calculé selon le nombre total de repas confirmé par écrit cinq (5) jours avant la date où les services de traiteurs sont requis.

**1.1 PÉRIODE INITIALE**

**Année 1 – De la date d'émission au 31 octobre 2023**

		A	B	C	D (D= B x C)
N° de l'item	Type de met	Quantité écart de repas	Prix par repas (y compris les frais de service et les pourboires) (CAD\$)	Pondération (%)	Sous-total (CAD\$)
1	Petit-déjeuner	0-50	\$	10 %	\$
2		51-100	\$	10 %	\$
3		101-200	\$	10 %	\$
4	Buffet du midi	0-50	\$	20%	\$
5		51-600	\$	20%	\$
6		601-1200	\$	20%	\$
7	Boite repas du midi	0-50	\$	25%	\$
8		51-600	\$	25%	\$
9		601-1200	\$	25%	\$
10	Repas du soir	0-50	\$	20%	\$
11		51-600	\$	20%	\$
12		601-1200	\$	20%	\$
13		0-50	\$	25%	\$

14	Boite repas du soir	51-600	\$	25%	\$
15		601-1200	\$	25%	\$
	<b>**Total D pour fin d'évaluation</b> (y compris les frais de services et les pourboires, taxes applicable en sus)				\$

## 2.0 Ajustement des prix

À partir de l'année 2 (1er novembre 2023) et s'appliquant à l'année d'option, les prix seront ajustés annuellement en appliquant un indicateur économique aux prix de l'année précédente. La moyenne annuelle de la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) de base, tel que publié par la Banque du Canada, sera utilisée pour déterminer les prix de l'année 2 et de toute année d'option exercée. Les données utilisées pour calculer le pourcentage de variation annuel moyen se trouvent sur la page Web suivante de la Banque du Canada :

L'indice des prix à la consommation depuis 2000 - Banque du Canada

**TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DOC ORIGINALE DEMEURENT INCHANGÉS.**